



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-15588>

Département(s) de publication : **08**

Annonce n° **24-15588**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Conseil Départemental des Ardennes

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 22080004900011

**Ville** : CHARLEVILLE MEZIERES cedex

**Code postal** : 08011

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 08

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=29886>

**Identifiant interne de la consultation** : 29886

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : sandra.blanchard@cd08.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 01/03/2024 à 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Relance - Reprise de désordres structurels des deux préaux du Collège de Nouzonville-.

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le projet porte sur la rénovation des préaux du collège de Nouzonville, sis 9 rue Bara à Nouzonville (08700), suite au constat de chute d'éclats de béton en sous-face des préaux. Les préaux sont composés d'une dalle béton recouverte par une étanchéité de type asphalte. Le diagnostic réalisé a permis de mettre en évidence une problématique sur les enrobages des aciers en sous-face de dalle des 2 préaux examinés. Ce marché concerne la relance du marché 2023-312-DPI, classé sans suite pour motif d'intérêt général d'ordre juridique.-.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Collège Jean Rogissart, 9 rue Bara, 08700 NOUZONVILLE

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Conditions de remises des offres ou des candidatures : Offre dématérialisée sur la plateforme [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Dossier remis gratuitement Par téléchargement, sur <https://www.xmarches.fr> VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Les recours suivants peuvent être formés devant le juge administratif : - Référé précontractuel : En application des dispositions de l'article L 551-1 du Code de justice administrative (CJA), le juge administratif peut être saisi jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel : En application des dispositions des articles L 551-13 à L. 551-23 et R551-1 à R551-9 du CJA, le référé contractuel peut être exercé dans un délai de : o 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, o 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. - Recours de pleine juridiction : Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées - Recours pour excès de pouvoir : les clauses réglementaires du contrat peuvent être contestées par la voie du recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Organe chargé des procédures de médiation : Secrétariat CCRA ou CCIRA préfecture de Meurthe et Moselle 1 rue Préfet C. Erignac, 54038 Nancy Cedex, tél. : +33 3-83-24-27-71

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 08/02/2024